



Le choc de simplification, ça démarre aujourd'hui

Jean-Marc Ayrault doit dévoiler une batterie de mesures pour simplifier la vie des entreprises et des particuliers et mettre fin à l'inflation des normes.

Elles sont pas moins de 400 000 et ont coûté aux collectivités locales 2 Mds€ entre 2008 et 2011... Les entreprises, elles, les accusent d'être un handicap à leur compétitivité ! En France, l'empilement des normes administratives est un véritable sport national. Après le « choc de simplification » décrété la semaine dernière par François Hollande, Jean-Marc Ayrault va arrêter aujourd'hui, lors d'un « comité interministériel pour la modernisation de l'action publique », les premières mesures destinées à simplifier la vie de millions de particuliers et d'entreprises.

■ Sur les 400 000 normes, la moitié ne servirait plus à rien

Priorité va être donnée à l'immobilier d'entreprise. Objectif : diviser par trois les délais pour la construction de bureaux ou de zones d'activités. Actuellement, un contentieux sur un permis de construire peut bloquer un chantier pendant trois ans. « On n'enlève aucun droit de recours aux citoyens, mais on rationalise les délais et les obligations », résume Thierry Mandon, député (PS) de l'Essonne, auteur d'un rapport sur ce sujet. Autres changements prévus, moins de documents à déposer pour obtenir ces permis de construire qui

seront immédiatement opérationnels. De même, les différentes enquêtes publiques préalables à la construction seront regroupées afin de gagner du temps.

Sur les normes elles-mêmes, plus question d'en rajouter. « S'il faut en créer une nouvelle pour s'adapter, obligation sera faite d'en supprimer une ancienne », préconise Alain Lambert, président (DVD) du conseil général de l'Orne, coauteur avec le député-maire (PS) du Mans, Jean-Claude Boulard d'un autre rapport sur « l'inflation normative ». De même, transposer dans le droit français une directive européenne ne doit pas donner lieu à une multitude de textes. Les administrations centrales seront tenues de mettre en ligne les normes les plus utilisées. Sur les 400 000 existantes, la moitié ne servirait plus à rien !

Une certitude pour Alain Lambert, ce « choc de simplification » doit « être un vrai choc et aller vite. Si ce gouvernement ne le fait pas dans les six mois, affirme-t-il, il ne le fera jamais ». Agnès Verdier-Moliné, de la fondation Ifrap (Institut de recherche pour l'administration et les politiques publiques, tendance libérale), « il doit en tout cas libérer les énergies dans les entreprises ».

PHILIPPE MARTINAT ET BRUNO MAZURIER

Enormes, ces normes !

Des projets bloqués pour protéger un animal à la taille des œufs dans les cantines scolaires en passant par les contraintes de construction, le mille-feuille des normes ne simplifie pas toujours la vie de milliers de Français. Quelques exemples parmi d'autres soulignés dans leur rapport par Alain Lambert et Jean-Claude Boulard.

Quand un scarabée bloque l'autoroute A 28...



A la fin des années 1990, le projet de l'A 28 devant relier Alençon à Tours en passant par Le Mans est resté bloqué pendant une dizaine d'années. Motif : il traversait une zone habitée par le scarabée pique-prune, une espèce rare protégée par la convention de Berne. Avant qu'une solution mé-

lant transfert et suivi du coléoptère ne soit finalement trouvée.

... ou un escargot le stade Brestois !

Plus récemment, le chantier du centre de formation du Stade Brestois (football) à Plougastel a été reporté puisque occupé... par l'escargot de Quimper, une autre espèce protégée. Enjeu économique : 40 entreprises sont impliquées pour un coût total de 12 M€.

Des œufs callbrés en fonction de l'âge des enfants.

Un quart d'œuf dur pour les petits en crèche, un demi pour la maternelle, un œuf entier en primaire, voire un et demi à partir du collège... Il a fallu 52 personnes de tous horizons, un certain nombre de réunions et un rapport de 80 pages pour définir les parts de certains aliments servis en cantine scolaire, comme les saucisses, les nuggets de poulet ou les petits pois. 160 000 € de protection sur une zone non sismique. C'est le coût des travaux supplémentaires dus aux normes de construction anti-tremblement de terre pour un collège du Mans, situé sur une zone... non sismique.

B.M.